



République Française

COMMUNE LA CHENALOTTE

PROCES-VERBAL



Nombre de membres en
exercice : 9

Séance du 11 avril 2023

Présents : 7

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril, l'assemblée convoquée le 05 avril deux mille vingt-trois, s'est réunie sous la présidence de Dimitri COULOUVRAT, Maire par intérim

Votants : 7

Sont présents : Dimitri COULOUVRAT, Florian GAIFFE, Valérie EL NIESS, Christophe LE GAC, Jérôme LENTIER, Monique MOREAU, Julien ROUBLOT.

Représenté :

Excusée : Agnès MARGUET

Secrétaire de séance : Jérôme LENTIER

DELIBERATION : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGETS COMMUNAUX – DE 2023_023

Après leur présentation, les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité les comptes de gestion 2022 de Mme le Receveur municipal, en concordance avec les comptes administratifs 2022 :

- budget communal (16700)
- budget assainissement (16714)
- budget chaufferie bois (16751)
- budget panneaux photovoltaïques (16750)

DELIBERATION : PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET 16700 COMMUNAL – DE 2023_024

Les membres du Conseil municipal examinent les résultats de l'exercice 2022, concordant avec ceux du compte de gestion de Mme le Receveur.

BUDGET COMMUNAL			
SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses 2022	457 053,65 €	Dépenses 2022	1 082 475,30 €
Recettes 2022	603 833,29 €	Recettes 2022	2 451 295,67 €
Excédent 2022	146 779,64 €	Excédent 2022	1 368 820,37 €
Résultats antérieurs	709 207,98 €	Résultats antérieurs	- 258 882,43 €
Résultat de clôture	855 987,62 €	Résultat de clôture	1 109 937,94 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022		1 965 925,56 €	

M. le Maire par intérim quitte la salle au moment du vote. Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuvent les comptes administratifs 2022

- et reportent au Budget primitif 2023 au 001 Investissement recettes : 1 109 937,94 € et au 002 Fonctionnement recettes : 855 987,62 €

DELIBERATION : DUREE D'AMORTISSEMENT DES BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES – BUDGET 266– DE 2023_025

M. le Maire par intérim informe le Conseil municipal que suite à la création des budgets SPIC pour la chaufferie bois réseau de chaleur et pour les panneaux photovoltaïques, il est nécessaire de délibérer pour définir la durée d'amortissement. Après discussion, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Pour le budget chaufferie bois réseau de chaleur (16751) :

- les biens immeubles sur 30 ans
- petits équipements à faible valeur sur 5 ans

Pour le budget panneaux photovoltaïques (16750) :

- les biens immeubles sur 20 ans
- petits équipements à faible valeur sur 5 ans

DELIBERATION : PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET 16751 CHAUFFERIE BOIS RESEAU DE CHALEUR – DE 2023_027

Les membres du Conseil municipal examinent les résultats de l'exercice 2022, concordant avec ceux du compte de gestion de Mme le Receveur.

BUDGET CHAUFFERIE BOIS			
SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses 2022	0 €	Dépenses 2022	269 436,84 €
Recettes 2022	0 €	Recettes 2022	473 233,00 €
Excédent 2022	0 €	Excédent 2022	203 796,16 €
Résultats antérieurs	0 €	Résultats antérieurs	0 €
Résultat de clôture	0 €	Résultat de clôture	203 796,16 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022			203 796,16 €

M. le Maire par intérim quitte la salle au moment du vote. Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuvent les comptes administratifs 2022
- et reportent au Budget primitif 2023 au 001 Investissement recettes : 203 796,16 €

DELIBERATION : PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET 16750 PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES – DE 2023_028

Les membres du Conseil municipal examinent les résultats de l'exercice 2022, concordant avec ceux du compte de gestion de Mme le Receveur.

BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES			
SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses 2022	0 €	Dépenses 2022	0 €
Recettes 2022	0 €	Recettes 2022	0 €

Excédent 2022	0 €	Excédent 2022	0 €
Résultats antérieurs	0 €	Résultats antérieurs	0 €
Résultat de clôture	0 €	Résultat de clôture	0 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022			0 €

M. le Maire par intérim quitte la salle au moment du vote. Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuvent les comptes administratifs 2022

DELIBERATION : PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET 16714 ASSAINISSEMENT – DE 2023_029

Les membres du Conseil municipal examinent les résultats de l'exercice 2022, concordant avec ceux du compte de gestion de Mme le Receveur.

BUDGET ASSAINISSEMENT			
SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses 2022	32 984,55 €	Dépenses 2022	22 011,52 €
Recettes 2022	52 023,82 €	Recettes 2022	9053,93 €
Excédent 2022	19 039,27 €	Déficit 2022	- 12 957,59 €
Résultats antérieurs	195 973,03 €	Résultats antérieurs	23 453,04 €
Résultat de clôture	215 012,30 €	Résultat de clôture	10 495,45 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022			225 507,75 €

M. le Maire par intérim quitte la salle au moment du vote. Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuvent les comptes administratifs 2022
- et reportent au Budget primitif 2023 au 001 Investissement recettes : 10 495,45 € et au 002 Fonctionnement recettes : 215 012,30 €

DELIBERATION : VOTE DES TAUX DES 3 TAXES LOCALES 2023 – DE 2023_030

M. le Maire par intérim expose au Conseil municipal qu'il convient de délibérer avant le 15 avril 2023 pour les délibérations applicables en 2023 sur une éventuelle augmentation des taux des taxes locales (taxe d'habitation, taxe foncière bâti, taxe foncière non bâti).

Concernant la taxe d'habitation, il est rappelé qu'à la suite de la suppression progressive de la taxe d'habitation prévue par la loi no 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, les taux de la taxe d'habitation ont été gelés à leur niveau de 2019 entre 2020 et 2022 puis ladite taxe sur les résidences principales et les différents abattements ont été supprimés.

A partir de 2023, un taux de taxe d'habitation sur **les résidences secondaires** et autres locaux meublés non-affectés à l'habitation principale devra à nouveau être voté tous les ans.

Suite à la réunion de la commission Budget et impôts, il est proposé de ne pas augmenter les 3 taxes : taxe foncière bâti, taxe foncière non bâti et taxe d'habitation pour l'année 2023.

Après discussion, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité de ne pas augmenter les taux pour 2023 :

- taxe foncière bâti : 39,28 %

- taxe foncière non bâti : 20,73 %
- taxe d'habitation : 22,78 %

DELIBERATION : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET 16700 COMMUNAL – DE 2023_031

Les membres du Conseil municipal examinent le Budget primitif communal pour l'exercice 2023

BUDGET COMMUNAL			
SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses	435 978,83 €	Dépenses	1 242 016,83 €
Recettes	1 342 662,09 €	Recettes	2 175 917,10 €
Excédent	906 683,26 €	Excédent	933 900,27 €

Après lecture et présentation par M. le Maire par intérim, les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité le budget primitif communal.

DELIBERATION : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET 16714 ASSAINISSEMENT – DE 2023_032

Les membres du Conseil municipal examinent le Budget primitif assainissement pour l'exercice 2023

BUDGET ASSAINISSEMENT			
SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses	117 075,93 €	Dépenses	7 182,64 €
Recettes	263 594,94 €	Recettes	20 571,38 €
Excédent	146 519,01 €	Excédent	13 388,74 €

Après lecture et présentation par M. le Maire par intérim, les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité le budget primitif assainissement.

DELIBERATION : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET 16751 CHAUFFERIE BOIS ET RESEAU DE CHALEUR – DE 2023_033

Les membres du Conseil municipal examinent le Budget primitif communal pour l'exercice 2023

BUDGET CHAUFFERIE BOIS ET RESEAU DE CHALEUR			
SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses	24 257,00 €	Dépenses	443 772,16 €
Recettes	24 257,00 €	Recettes	443 772,16 €
Excédent	0 €	Excédent	0 €

Après lecture et présentation par M. le Maire par intérim, les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité le budget primitif chaufferie bois et réseau de chaleur.

DELIBERATION : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET 16750 PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES – DE 2023_034

Les membres du Conseil municipal examinent le Budget primitif communal pour l'exercice 2023

BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES	
SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses	460,00 €	Dépenses	229 758,00 €
Recettes	2000,00 €	Recettes	229 758,00 €
Excédent	1540, 00 €	Excédent	0 €

Après lecture et présentation par M. le Maire par intérim, les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité le budget primitif panneaux photovoltaïques.

**DELIBERATION : AVENANT NO 2 LOT 12 – RENOVATION ET EXTENSION DE L'ECOLE
CREATION D'UNE CHAUFFERIE BOIS AVEC RESEAU DE CHALEUR – 2023_035**

Dans le cadre des travaux « rénovation et extension de l'école, création d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur », marché lot 12 « chauffage ventilation sanitaire », Mme la 3^{ème} adjointe expose au Conseil municipal que l'entreprise Myotte & Cie, sise à Orchamps-Vennes (25390), a dû établir un avenant qui a pour objet la régularisation des travaux supplémentaires actés en cours de chantier :

- mise en place d'un poste de relevage des eaux usées du silo par ce lot 12, à la place de ce qui était prévu au lot 02 ;
- régulation du montant de l'avenant no 1 suite à une erreur de prix marché dans le devis no 2206109, le montant à déduire étant de 172,86 € HT ;
- ajout de compteurs d'énergie pour le bâtiment des salles des fêtes et mairie ainsi que des compteurs d'eau à la demande de la maîtrise d'ouvrage

Ces modifications n'ont pas d'incidence sur la durée globale du chantier pour le lot 12.

Pour régler les factures, il convient de signer l'avenant no 2. Le montant de cet avenant de travaux s'élève à 3130,16 € HT soit, 3756,19 € TTC. Le pourcentage d'écart introduit par l'avenant s'élève à 2,39 %. Le nouveau montant du marché public est de 306 521,04 € HT, soit 367 825,25 € TTC.

L'exposé de Mme la 3^{ème} adjointe entendu, et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire par intérim à signer l'avenant.

**DELIBERATION : VALIDATION DU CONTRAT DE MAINTENANCE DE LA CHAUFFERIE BOIS –
2023_036**

Suite à la construction de la chaufferie bois et sa mise en service, il est nécessaire de souscrire à l'assistance technique de maintenance.

Mme la 3^{ème} adjointe précise que deux offres ont été reçues et qu'après discussion avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage, elle propose de retenir Franche-Comté Dépannage Entretien, établie à Orchamps-Vennes (25390). Le montant de la prestation s'élève à 2 705,00 € HT par an et comprend : l'entretien des deux chaudières, deux ramonages, une analyse de l'eau, le contrôle des trois sous-stations, une visite semestrielle et le cahier de chaufferie.

Le contrat est d'une durée de 3 ans.

Après présentation du contrat de maintenance, le Conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire par intérim à signer le contrat et à inscrire cette prestation au compte 611 du budget 16751 chaufferie bois réseau de chaleur.

DELIBERATION : VALIDATION DE DEVIS ECO PATURAGE – 2023_037

M. le Maire par intérim présente le devis de l'entreprise Max Paysage sise à Montlebon (25500) qui propose de faire pâturer des moutons de race Thônes et Marthod au centre du village sur 4790 m2. Le

devis comprend l'installation d'un panneau de communication, deux visites de l'éleveur par semaine, la fourniture et mise en œuvre de clôtures électriques et d'un entretien complémentaire des parcelles. Le montant du devis s'élève à 3524,25 € HT, soit 4229,10 € TTC.

Après présentation du devis, le Conseil municipal, à l'unanimité, le valide et autorise M. le Maire par intérim à signer le devis.

Dimitri Coulouvrat
Maire par intérim

Secrétaire
M. Jérôme LENTIER



A handwritten signature in black ink, which appears to be "J. LENTIER", is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat scribbled.